

Actualités

Guide de la formation 2017

L'environnement de la formation est complexe. Néanmoins de nombreux dispositifs mobilisables existent. Mais pour pouvoir les utiliser à bon escient, encore faut-il les connaître. Pour vous y aider la CPNEF vient de concevoir, un guide pratique de la formation. Vous y trouverez également des fiches-outils. Télécharger le guide pratique de la formation sur www.cpnef.com



Critères de financement 2017

> Sur les fonds conventionnels

Budget conventionnel
Les règles de prises en charge ne changent pas pour 2017. Pour calculer votre budget, un outil de simulation est à votre disposition sur le site de la CPNEF.

Actions Collectives Territoriales (ACT)

- Toutes thématiques de formation hors obligation de sécurité au travail de l'employeur et actions de développement professionnel continu (DPC)
- L'action doit être inter-structure, annuelle ou pluriannuelle
- La durée peut être de 1 à 5 jours
- Groupe de 8 stagiaires minimum
- Seuls les coûts pédagogiques sont financés : 1 100€/jour dans la limite de 5 jours
- Le porteur de projet adresse sa demande à la Délégation Régionale Uniformation

Actions Collectives intra-structure

- Toutes thématiques de formation hors obligation de sécurité au travail de l'employeur et actions de développement professionnel continu (DPC)
- L'action doit être intra-structure, annuelle ou pluriannuelle
- La durée peut être de 1 à 5 jours
- Groupe de 5 stagiaires minimum
- Seuls les coûts pédagogiques sont financés : 1 100€/jour dans la limite de 5 jours
- Demande de prise en charge à effectuer via le formulaire DAF/Site Uniformation/Espace privé adhérent

> Sur les financements exceptionnels de la CPNEF

Les actions d'analyse des pratiques professionnelles (APP) et les colloques conférences sont reconduits sur les mêmes règles qu'en 2016.

Retrouvez les procédures, les formulaires pour chaque dispositif sur le site de la CPNEF www.cpnef.com

Abondement CPF

En 2017, Uniformation continue de prendre en charge l'intégralité des parcours de formation dans le cadre du CPF

Afin de poursuivre son engagement en faveur de l'essor du compte personnel de formation (CPF), le Conseil d'Administration d'Uniformation, a décidé de reconduire l'abondement exceptionnel. Comme en 2016, l'OPCA va prendre en charge, sans limitation de durée, les dossiers CPF pour lesquels la durée de la formation est supérieure au nombre d'heures inscrites sur le compte personnel du demandeur (dans la limite des barèmes définis).

Nouveauté : L'abondement est étendu aux salariés en contrats aidés ne disposant d'aucune heure sur leurs compteurs CPF.

Modalités de prise en charge

- Coûts pédagogiques plafonnés à 40 euros/heure :
- ° pour les actions inscrites sur la liste de branche, quelle que soit la durée
- ° pour les actions < 70h non inscrites sur la liste de branche

- Coûts pédagogiques plafonnés à 25 euros/heure pour les actions = ou > 70h non inscrites sur la liste de branche

- Coûts d'accompagnement VAE et du bilan de compétences plafonnés à 56 euros/heure

- Rémunération : limite de 50% du coût total du dossier

Prise en charge des frais annexes (hébergement, restauration et transports) selon les barèmes de l'OPCA

Le CPF version 2017

Deux ans après sa mise en place, le CPF connaît déjà des évolutions prévues par la loi « Travail ».

Le CPF au sein du CPA : Le CPF intègre un compteur global des droits sociaux, le compte personnel d'activité (CPA).

Davantage de formations éligibles au CPF : Le bilan de compétences devient éligible au CPF. Les formations qui préparent à la création ou à la reprise d'entreprise sont désormais financables de droit dans le cadre du CPF.

Les évaluations pré et post formation obligatoires dans le cadre du certificat cléA (socle de connaissances et de compétences) peuvent maintenant être financées via le CPF.

La majoration des heures pour les salariés non qualifiés : Les salariés qui ne possèdent aucun titre ou diplôme de niveau V pourront bénéficier de 48 heures par an (et non plus de 24 heures) et capitaliser jusqu'à 400 heures (au lieu de 150). Pour bénéficier de cette majoration, les salariés concernés devront déclarer remplir les conditions d'éligibilité sur le site www.moncompteformation.gouv.fr ou sur celui du Compte personnel d'activité (CPA). Cette déclaration pourra également être effectuée par un conseiller en évolution professionnelle (CEP).

A vous de jouer ...

Pour être certain de recevoir les communications de la CPNEF, adressez-nous vos coordonnées : nom, prénom, fonction, structure de rattachement (raison sociale, adresse, complété de votre numéro d'adhésion à Uniformation) ainsi que votre courriel. N'hésitez pas : cpnef@cpnef.com

Pour télécharger la lettre d'information : www.cpnef.com

CPNEF - Snaesco : 18/22 avenue Eugène Thomas • 94276 LE KREMLIN BICETRE - Tél. 01 58 46 13 45 • Syndicat employeur : Snaesco - Syndicat des salariés : CFDT (Fédération nationale des services de santé et des services sociaux) - USPAOC CGT (Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle) - CFTC (Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux) - FO (Fédération nationale de l'action sociale) - CFECGC (Fédération française des professions de santé et de l'action sociale CNTS Action sociale) • Directeur de la rédaction : Jacques Brun • Rédactrice en chef : Sédalom Folly • Rédacteurs : Evelyne Baudouin, Sédalom Folly, Aurélie Peltier • Conception graphique : Monarque Evolution • Impression : Accent Tonic • Tirage : 3 600 exemplaires • Dépôt légal : Janvier 2017 • ISSN : 1966-933X

Des compétences au cœur de vos projets

Janvier 2017 • Numéro 25

Lettre d'info de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

Horizon 2017

Chers professionnels de la Branche, tout d'abord, nous vous souhaitons une très bonne année 2017 ! Que cette nouvelle année vous apporte la réussite, la santé et la prospérité.

Comme en 2016, les partenaires sociaux de la CPNEF continueront de se mobiliser en faveur des projets emploi, formation des structures et des salariés de la Branche. Cette année, notre engagement prendra différentes formes. La lisibilité des conditions de financement en fait partie. Les règles de financement pour 2017, ont donc été déterminées dans la continuité de ce qui existait en 2016, tout en s'efforçant d'apporter des améliorations au système en vigueur. Grâce à des critères de financement soigneusement définis et à un pilotage financier maîtrisé, la CPNEF veille à la montée en compétences du plus grand nombre de salariés au sein des structures de la Branche.

Après un démarrage timide, 2016 aura été l'année de la montée en charge du Compte Personnel de Formation (CPF) grâce notamment à des financements à la hauteur proposés suite à la mesure d'assouplissement autorisée par le Ministre du Travail qui a permis à Uniformation de prendre en charge l'intégralité des parcours de formation réalisés au titre du CPF. Cette année, il nous faudra nous approprier le nouveau champ d'application du CPF largement modifié par la loi El Khomri, et plus largement analyser les principales mesures relatives à la formation professionnelle de cette loi.

L'accompagnement de proximité sera également soutenu en matière de conseil, de gestion et d'ingénierie de formation grâce notamment à une meilleure articulation entre nos Référents Régionaux et les Délégations Régionales de l'OPCA. Ensemble, ils se mobiliseront pour mettre en œuvre des projets innovants, vecteurs de développement de l'emploi dans la Branche et de montée en qualification des salariés.

La réflexion sur l'apprentissage aboutira à la formalisation d'un projet de texte d'Accord qui sera proposé à la Commission Paritaire Nationale de Négociation (CPNN). Nos projets de formation sont également en phase avec le plan d'action pour la petite enfance, de la Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, axé notamment sur la formation des professionnels. Nous poursuivrons donc les travaux menés dans le cadre de l'EDEC¹ Petite Enfance qui déboucheront à la conception d'outils permettant de favoriser l'accès à la qualification des salariés et de renforcer les compétences des employeurs en matière de GRH.

Un autre engagement sera de vous informer, tout au long de l'année, des actions menées au sein de la Branche et de l'actualité de la formation professionnelle.

Meilleurs vœux à tous !

Evelyne BAUDOUIN
Vive-Présidente de la CPNEF

¹ Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences



> Sommaire

	Edito / Infos.....1
	Statistiques du personnel 2016
	Zoom sur 2/3
	La qualité de la formation
	Du côté des régions..... 2/3
	Vos relais à la loupe
	Critères de financement..... 4
	applicables au 1 ^{er} janvier 2017
	Actualités 4
	Guide pratique de la formation
	Abondement CPF

i > Infos

Statistiques du personnel 2016

Comme chaque début année, nous vous sollicitons pour remplir le questionnaire « Statistiques du personnel », qui nous permet de réaliser le « Panorama » de la Branche des acteurs du lien social et familial. Cette publication offre une photographie des associations et des salariés qui composent notre Branche et permet d'observer les évolutions en matière d'emplois et de formation à partir d'indicateurs. Afin que les résultats de cette étude soient les plus proches de la réalité du terrain, il est très important que le plus grand nombre de structures répondent à ce questionnaire.

Nous vous invitons donc à remplir, avant le 07 mars 2017, le questionnaire en version dématérialisée, disponible sur notre site www.cpnef.com rubrique Observatoire/Nos enquêtes en cours.

Nous comptons sur votre participation !



Toutes les coordonnées de vos référents régionaux sur le site : www.cpnef.com

Alsace

Les Centres Sociaux du Haut-Rhin se dotent d'une coordination Centre Sociaux /Petite Enfance avec au programme un travail de recherche sur les : « Plus-values de la Petite Enfance dans l'activité menée par les centres Sociaux ».

Les enjeux de cette Coordination Petite Enfance/Centres Sociaux animée par l'Union Départementale du Haut-Rhin, reprennent sur les axes suivants :

- Construire un discours collectif sur les questions Petite Enfance.
- Mettre en avant de la plus-value et de la particularité de la Petite Enfance.
- Développer la visibilité et communiquer sur nos forces et atouts.
- Renforcer nos fonctionnements propres et valoriser la dimension partenariale de la Petite Enfance en Centre Social.
- Mobiliser et être force de proposition vis-à-vis des partenaires.
- Mutualiser les formations et ouvrir des pistes de collaboration sur des formations collectives.
- Accompagner la montée en compétences des salariés du secteur.

Contact
RR Alsace, Erick Preisser
Tél : 03 89 66 00 61
@ : referentregional-udcsc68@orange.fr

Aquitaine

Mise en place de journées d'informations et d'échanges sur :

- Les dispositifs et règles de financement de la formation 2017,
- La restitution de l'enquête de besoins en formation menée auprès des structures : présentation, priorisation, planification et financements des actions.

Dates et lieux :

- 25 janvier : Gironde
- 31 janvier : Lot-et-Garonne
- 2 février : Pyrénées-Atlantiques
- 6 février : Dordogne

Contact
RR Aquitaine, Axelle VILLENEUVE
Tél : 06 80 00 01 46 / 05 56 49 16 42
@ : rr.aquitaine@gmail.com

Bourgogne

Une formation spécifique intitulée « Vieillesse, un enjeu du territoire » s'est déroulée en fin 2016 regroupant les 8 centres sociaux de Bourgogne ayant une convention pluriannuelle avec la CAR-SAT Bourgogne Franche Comté.

Celle-ci a abordé les questions d'évaluation des projets et des actions en lien avec les retraités qui privilégient la participation, la qualité du lien social et la dynamique du territoire.

Contact
RR Bourgogne, Dominique Ovide
Tél : 06 45 96 14 90
@ : d.ovide.fcs58@orange.fr

Zoom sur...

La qualité de la formation : Un challenge pour les organismes de formation et les OPCA

La loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, confie aux financeurs paritaires et publics de la formation professionnelle, le suivi et le contrôle de la qualité des organismes de formation.

Depuis le 1er janvier, le décret relatif à la qualité est entré en vigueur. Les organismes de formation doivent désormais être référencés pour prétendre au financement de leurs actions par les OPCA, Opacif, Fongecif, Pôle emploi et les Régions.

Les critères qualité

Six critères de qualité sont définis par le décret du 30 juin 2015 :

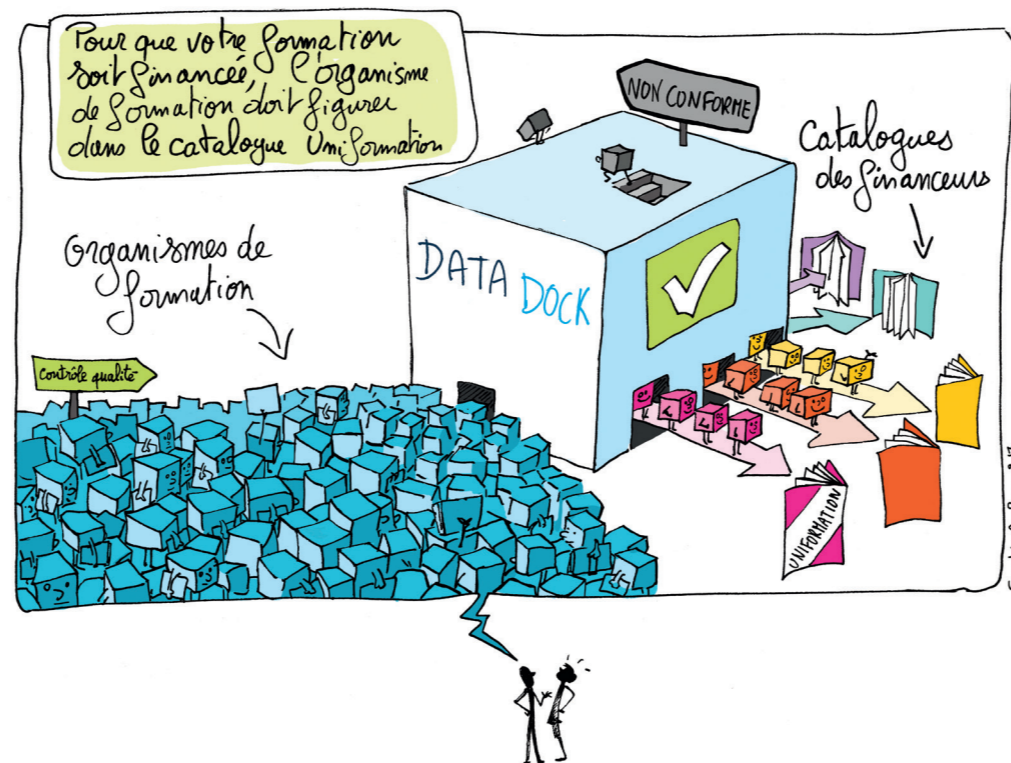
1. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires,
3. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
4. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations,
5. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Les financeurs devront également vérifier la conformité réglementaire liée à la définition de l'action de formation et aux obligations vis-à-vis des stagiaires.

Actions concernées

Sont concernées toutes les actions relevant de l'article L.6313-1 du Code du travail :

- Les actions de formation (y compris illettrisme et l'apprentissage de la langue française),
- Les bilans de compétences,
- L'accompagnement VAE,



- Les actions d'accompagnement, d'information et de conseil à la création ou à la reprise d'entreprise.

L'OPCA procédera à la vérification, quelle que soit la source de financement de l'action (légale, conventionnelle, volontaire).

Les organismes de formation peuvent répondre aux exigences de qualité selon deux modalités, au choix :

- En se conformant aux procédures d'évaluation interne mises en place par les financeurs,
- En justifiant de la possession d'un label ou d'une certification qualité retenu(e) par le CNEFOP¹ comme satisfaisant les critères du décret, et valant ainsi présomption de qualité.

Une plateforme dédiée : Datadock



Afin de simplifier le processus de référencement,

¹ Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

ment, les 20 OPCA, dont Unifformation, avec un soutien politique du COPANEF² et technique du FPSPP³ ont mis en place un entrepôt de données, appelé «Datadock». Il s'agit d'un outil permettant de recueillir les éléments fournis par les organismes de formation en vue de leur référencement par les financeurs. L'inscription sur cette plateforme est donc la première étape de la démarche de référencement.

Soulignons que même si l'organisme de formation bénéficie de l'un des labels ou certifications qualité retenu(e)s par le CNEFOP, il est tout de même tenu de se déclarer sur le Data Dock, selon une procédure simplifiée.

Lors de l'enregistrement sur le Data Dock, les organismes de formation devront présenter les éléments de preuve liés aux 21 indicateurs définis en commun par tous les OPCA afin d'attester de leur conformité aux critères imposés par la loi.

² Conseil Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation
³ Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

Catalogue de référence

L'inscription au Datadock ne valant pas référencement, les organismes de formation doivent, parallèlement, satisfaire aux procédures internes de référencement mises en place par les OPCA afin de figurer sur leurs catalogues de référence. Le catalogue de référence d'Unifformation sera mis à disposition de tous sur le site Internet de l'Opca dès la mi-janvier.

Unifformation accompagne les organismes de formation dans le respect des critères du décret qualité, afin que vous puissiez poursuivre vos collaborations avec vos prestataires de formation habituels.

Impact sur le financement de vos actions de formation

En tant qu'OPCA et OPACIF, Unifformation est garant de la bonne utilisation des fonds de la formation professionnelle et doit vérifier la réalité et la conformité des actions de formation qu'il finance ainsi que la capacité des prestataires de formation à dispenser une formation de qualité. **Ainsi, pour bénéficier d'un financement de l'OPCA pour une action de formation, vous devez désormais vous assurer que l'organisme de formation figure sur le catalogue de référence d'Unifformation. À défaut, la prise en charge ne pourra être acceptée.**

Afin de ne pas créer de rupture, une période transitoire allant jusqu'au 30 juin 2017 est prévue. Du 1er janvier au 30 juin 2017, un « engagement pour la qualité des actions de formation » devra être rempli et signé par votre organisme de formation (ce document est téléchargeable sur le site internet de l'OPCA). Il devra être joint à votre dossier.

Pour plus d'informations, consulter les sites suivants :

- www.unifformation.fr
- www.data-dock.fr
- www.cnefop.gouv.fr/qualite/liste
- www.legifrance.gouv.fr (pour le décret qualité)



Toutes les coordonnées de vos référents régionaux sur le site : www.cpnef.com

RR Bretagne
Nouveau ! Clara CANIS
Tél : 02 99 41 78 58
@ : referentregional.bretagne@gmail.com

Nord pas de Calais

Financée dans le cadre d'une AICR, la formation-recherche-action sur le thème «jeunesse, insertion et dsl» réalisée par la scop COPAS avec et pour les centres sociaux de l'Avesnois (59) vient de se terminer. La démarche pédagogique, tout en qualifiant les pratiques des animateurs «jeunesse», a permis de co-élaborer un document de référence pour l'ensemble des centres sociaux de l'Avesnois : des engagements partagés pour avancer ensemble sur la problématique de l'accompagnement aux transitions sociales des 11 - 25 ans. Le rapport final sera disponible sur demande à partir de février prochain.

Contact
RR Nord pas de Calais, Pascal Matot
Tél : 03 21 39 31 25
@ : rr.nordpasdecalais@gmail.com

PACA

Des réunions d'information 2017, en partenariat avec Unifformation sont prévues.

Chaque réunion sera suivie d'un atelier sur l'élaboration du plan de formation.

Dates et lieux :

- 2 février : Alpes de Hautes Provence (04)
- 3 février : Var (83)
- 8 février : Marseille (13)
- 14 février : Vaucluse (84).

Contact
RR PACA, Catherine Milleliri
Tél : 06 25 24 06 15
@ : catherine.milleliri@ucs13.fr

Picardie

En ce début d'année 2017, les besoins en formation spécifiques aux Pays Picards sont recensés... Des actions de formation autour de la Parentalité sont en cours de réflexion et montage pour le premier semestre 2017. Aussi, que ce soit sur ce thème ou d'autres, n'hésitez pas à prendre contact avec la Référente Régionale pour faire remonter vos besoins.

Des rencontres collectives sur les territoires vont également être organisées sur le premier semestre pour mettre à plat l'organisation de la formation, les possibilités offertes et les missions respectives des différents interlocuteurs autour de la formation.

Contact
RR Picardie, Valérie Comblez
Tél : 03 23 05 69 83
@ : rr.picardie@gmail.com